



Virage... ou sortie de route ?

La protection sociale complémentaire (PSC), autrement dit la prise en charge de nos frais de santé, au-delà du standard sécurité sociale, est une des grandes « vedettes » de l'activité administrative et syndicale de cet automne. Et elle le sera encore plus au cours de l'année 2024 avec la négociation pour adapter le cadrage de la Fonction publique et pour tenir compte des spécificités des Finances. La mise en place d'un contrat collectif obligatoire en santé est prévu en 2025.

À *Solidaires Finances* nous sommes forcément inquiets, et en tout cas pleinement mobilisés sur un sujet fondamental pour les agent.es, en activité ou à la retraite et leurs familles, et, il semble bien même du côté de Bercy que cette mue et l'échéance donnent des sueurs froides à nos « élites administratives ». Nous n'en sommes pas encore au réveil nocturne angoissé en hurlant « aaarrgh, la PSC !!! », mais nous nous en rapprochons peut-être !!!

Mise en place d'un contrat collectif obligatoire en santé

Il faut dire que nos politiques ont fait fort. Rappelons pour mémoire que le gouvernement, en la personne d'Amélie De Montchalin, a décidé par ordonnance (très pratique pour couper court au débat...) la mise en place d'une nouvelle architecture. Celle-ci prévoit, d'un côté, la prise en charge à 50 % de la cotisation par l'employeur (limitée au panier de base), - mais, de l'autre, met en œuvre :

- ✓ **une adhésion obligatoire et automatique des actifs.ves** (pour les retraités.es, c'est selon leur choix),
- ✓ **un panier de soins standard pour toute la Fonction publique,**
- ✓ et surtout **une prestation qui ne porte que sur la santé.** Exit la prévoyance (la compensation du demi-traitement en cas d'arrêt maladie et des risques d'invalidité, voire de décès) et la dépendance ...

Pour les agent.es des Finances, le risque de recul est particulièrement grave, car nous partons d'un niveau assez élevé, avec un système couvrant près de quatre agents sur cinq sur un déroulé tout au long de la vie. Il ne s'agit pas là d'idéaliser le temps ancien et présent ou de vendre du rêve. Le phénomène est presque mathématique : pour les ministères où il n'y avait rien ou pas grand-chose ou encore un système plutôt « confidentiel » en termes d'adhésion, la nouvelle donne peut s'avérer un plus.

Bercy, à l'inverse, présente une situation de départ bien différente, fruit des combats unitaires menées par les fédérations depuis quinze ans (date de la mise en place du référencement suite à la suppression de l'arrêté dit Chazelles fixant les conditions juridiques de la participation des employeurs publics à la complémentaire santé des agent.es).

C'est parti aux Finances, pour corriger le cadrage de la FP !

Après les négociations au niveau de la Fonction publique d'État, les ministères et donc les fédérations syndicales sont désormais à la manœuvre. C'est à ce niveau que le système va être déterminé pour chacune des sphères ministérielles.

Au ministère de l'Économie et des Finances, la négociation va commencer. Mais depuis la loi de transformation de la Fonction publique, celle-ci s'accompagne d'un préalable, que constitue la signature ou non d'un accord de méthode. Ce dernier consiste en une sorte de fiche détaillée qui précise l'objet et les modalités de la négociation. C'est un exercice qui consiste à définir les sujets à traiter, un « champ des possibles et en creux, il indique ce qui n'en fait pas partie.

Le 29 novembre 2023, les fédérations représentatives du MEFSIN ont rendu leur verdict quant à la signature de ce texte « d'introduction ».

Pour **Solidaires Finances**, nous estimons avoir été entendus ce qui nous permettra de pouvoir ultérieurement traiter du cœur du débat. Des thèmes devaient impérativement être inscrits, notamment :

- ✓ le niveau global des prestations,
- ✓ le couplage santé/prévoyance,
- ✓ les mécanismes de solidarité.

Sujets que **Solidaires Finances** a exigé et défendu dans les diverses réunions. Ces thématiques apparaissent désormais en toutes lettres dans l'accord, aussi pouvons nous donc considérer ce cadrage comme un exercice achevé.

Place maintenant au fond du sujet.

L'avenir de notre future protection sociale au cœur de nos enjeux

Cela fait des mois que les fédérations des Finances sont engagées dans cette bataille. La préservation d'un système protecteur pour les agent.e.s, et son amélioration, sont des revendications que **Solidaires Finances** ne cesse et cessera de porter.

Pour **Solidaires Finances** et l'ensemble des fédérations, l'ouverture des discussions nécessitait au préalable un positionnement politique de notre ministre tout en espérant qu'il fasse écho aux revendications des organisations syndicales.

Cette expression est intervenue à l'occasion du Comité Social d'Administration Ministériel du 17 octobre présidé par Thomas Cazenave. Force est de reconnaître que le ministre semble, dans son intervention d'ouverture, répondre à nos attentes. Il a en effet déclaré que :

- ✓ le nouveau système devait comporter une offre couplée incluant la prévoyance,
- ✓ et même que le panier de soins standard Fonction publique pouvait être amélioré, par les options.

S'agissant plus précisément du couplage santé/prévoyance, il a d'ailleurs reçu le renfort du ministre de la Fonction publique, Stanislas Guérini, qui a déclaré que ce dernier « allait dans le sens de l'histoire » (sic).

Pour **Solidaires Finances** il semble bien qu'il y ait une évolution des lignes politiques en la matière. Ce qui avait du mal à être envisagé il y a encore quelques mois ou quelques semaines semble atteignable. À souligner qu'une des autres spécificité de Bercy, à savoir le seul ministère à subir

une diminution drastique et récurrente de ses effectifs depuis des années est également recon nue. La conséquence de cette hémorragie n'est pas sans lien avec les grands équilibres inhérents au dossier PSC.

Pour **Solidaires Finances** l'engagement et la mobilisation unitaire des fédérations des Finances sur ce dossier n'est pas étrangère à ces prises en compte par les ministres. À ceci, il convient de reconnaître que le secrétariat général à jouer son rôle en relayant et en appuyant nos arguments et exigences.

Pour **Solidaires Finances**, les enjeux sont évidents. Si les statuts de la Fonction publique et le « 100 % sécu » restent nos revendications de fond, la protection sociale complémentaire, dans toutes ses acceptations (jusqu'aux prestations d'accompagnement social) est fondamentale pour les agent.es.

Certains enjeux spécifiques sont évidents, notamment le devenir des retraité.e.s dans le nouveau système. Mais, à l'examen des premières projections, ce n'est sans doute pas le seul public qui doit susciter des inquiétudes. Les agent.e.s en activité avec enfants (1), risquent de faire les frais (au sens littéral...) de ce changement, et d'autant plus si cela concerne des catégories les moins bien rémunérées. L'impact financier risque d'être lourd dans un contexte de faible voire d'aucune revalorisation des carrières. Cette situation nous ne pourrions l'accepter et nous la combattons.

Le plus dur reste désormais à construire

Et bien, tout reste à faire. En effet, si le cadrage politique semble désormais assez largement posé, les discussions vont devoir rentrer dans « le dur », c'est-à-dire examiner comment tout ceci va être décliné dans le réel. Ce sera évidemment le seul juge de paix qui vaille, pour savoir si ce risque de puissant recul a été conjuré pour l'essentiel... ou pas !

Pour armer au mieux la délégation de **Solidaires Finances** qui va maintenant entrer dans la négociation, les syndicats membres de notre fédération ministérielle ont donné un mandat unanime pour signer l'accord de méthode, éclairé du discours du ministre lors du CSAM.

Ce sera également une course contre le temps. En effet, dans l'espace des 365 jours de l'année 2024, il faudra avoir eu le temps de :

- ✓ mener la négociation avec le ministère à son terme,
- ✓ préparer un cahier des charges,
- ✓ conduire toute la procédure de sélection de l'opérateur et que celui ait eu le temps de procéder à une montée en charge pour que tout soit opérationnel en 2025.

Bref, une réelle gageure ! L'idée étant de ne pas avoir de « trou d'air » entre le système actuel et celui à venir.

C'est donc parti pour un dossier qui a une furieuse tête de crash-test pour le ministère, reste à espérer que les mannequins ne soient pas les agent.es de Bercy !

Lors de la réunion finale sur l'accord de méthode, la secrétaire générale a indiqué que le référencement pourrait être prolongé de 6 mois (jusqu'au 1^{er} juin 2025.). Les discussions sur le fond débiteront en janvier 2024.

La ligne de conduite de **Solidaire Finances est claire maintenir et obtenir pour toutes et tous un haut niveau de protection sociale complémentaire grantissant l'égalité et la solidarité. Nous nous y emploierons.**

(1) Les ayants droits -les conjoint.es et les enfants des agent.es- pourront également adhérer mais individuellement et à des conditions tarifaires spécifiques et sans participation de l'employeur ;

Précisions sur les cotisations « enfant » fixée par décret et arrêté de 2022 :

- ✓ l'administration de la Fonction publique a fixé arbitrairement la cotisation « enfant » à la moitié d'une cotisation adulte (soit environ 80 €) ; dans tous les systèmes, les enfants à compter du 3^e sont couverts gratuitement par la solidarité de tous ;
- ✓ dans le référencement actuel de la Mgéfi, les deux premiers enfants payent entre 15 et 20 euros selon l'option choisie.

Les épisodes précédents et l'actualité pour une PSC digne de ce nom pour les agent.e.s en activité ou à la retraite du ministère de l'Économie et des Finances sont à retrouver régulièrement ici :

<http://www.solidairesfinances.fr/index.php/csam-et-groupes-de-travail/groupe-de-travail/psc>

rubrique PSC aux Finances sur le site de notre fédération ministérielle